



La charte du coworking

RÈGLES DE VIE GÉNÉRALES

1

Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition.
J'utilise de façon raisonnable les ressources partagées.



wifi



photocopieur



salle de réunion



frigo



micro-ondes



thé, café

2

Je respecte les besoins de calme d'autrui.
Je mets mon téléphone sur vibreur ou sonnerie discrète.
Je coupe le son de mon ordinateur et j'utilise des écouteurs pour écouter la musique.
Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre membre me dérange, je le lui signale poliment.
Je suis attentif aux autres lorsque je suis moi-même au téléphone.

3

J'entretiens de bonnes relations avec les autres utilisateurs de Locaux-Motiv'.
Il est interdit d'adopter tout comportement abusif ou inapproprié de harcèlement, d'agression physique ou verbale,
à l'égard du personnel ainsi que des autres utilisateurs ou invités.
À défaut, l'utilisateur pourra voir ses services immédiatement suspendus et son contrat rompu.

4

Je respecte l'état d'esprit éco-responsable de Locaux-Motiv'
en procédant au tri sélectif et je tends vers le zéro déchet.

5

Je sors fumer et je jette mes mégots dans les cendriers mis à disposition.
En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif

6

Je m'engage à partager et véhiculer les valeurs de Locaux-Motiv' :
la coopération, le partage, l'esprit d'entreprendre, la volonté d'apprendre, la considération et le respect.

7

Je respecte les règles déontologiques et de confidentialité
liées à mon activité professionnelle et à celles des autres utilisateurs.
Tout comportement frauduleux/illégal ou utilisation frauduleuse/illégal des services
pourra justifier une suspension immédiate de ces services et une rupture de contrat.

8

J'utilise uniquement les espaces prévus dans mon contrat avec Locaux-Motiv'
L'espace détente étant situé dans l'open-space, je l'utilise dans le calme et le respect des personnes qui y travaillent.

9

J'éteins les lumières et la photocopieuse, je ferme les volets métalliques et la porte à clé quand je pars en dernier.



La charte du coworking

RÈGLES SPÉCIFIQUES

Cuisine et nourriture

Laisser les espaces communs propres et aérés après avoir bu ou mangé.
Ne pas entreposer de vaisselle sale. Faire sa vaisselle et la ranger.

Alcool

Il est interdit aux personnes de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ébriété ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées sauf événement spécifique animé par Locaux-Motiv'.
L'introduction de toute substance illicite est également interdite.

Visites

Les coworkers peuvent recevoir leurs clients ou partenaires dans l'espace de travail.
Ces visites ne doivent pas être trop fréquentes pour ne pas nuire à la qualité de travail des autres usagers.
Si besoin, un espace complémentaire pour passer des appels ou pour un rendez-vous clientèle, peut être mis à disposition sur demande.

Salle de formation

Un frigo et des sacs de tri sont mis à disposition dans la salle de formation afin que les groupes d'utilisateurs puissent manger dans la salle sans monopoliser et déranger l'open-space.

Droit à l'image

Lors des événements et pour toutes actions visant à valoriser et promouvoir l'espace de coworking, les gestionnaires pourront être amenés à prendre des photographies représentant les coworkers.
En tant qu'utilisateur signataire de cette charte, vous autorisez les gestionnaires à utiliser et diffuser à titre gratuit des photographies vous représentant, à des fins de communication sur tout support.

Utilisation des locaux

Les accès, portes et fenêtres des locaux doivent rester libres de tout obstacle.
L'utilisateur est tenu de fermer ces accès lors de son départ et en dehors des horaires d'accueil des locaux.
Il est interdit aux utilisateurs d'ajouter ou de modifier des fermetures aux portes ou fenêtres, y compris des serrures.
Locaux-Motiv' doit, pour des raisons de sécurité notamment, pouvoir avoir accès à toutes les pièces des locaux.
Il est interdit à l'utilisateur de dupliquer une clé des locaux.

Perte, vol, dégâts

Le matériel laissé par l'utilisateur dans les locaux est sous la responsabilité de son propriétaire.
Locaux-Motiv' décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts.
Il est recommandé aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

L'utilisateur est dans l'obligation de s'assurer pour toute activité.
En aucun cas, Locaux Motiv' ne peut être tenu responsable des dommages ni des conséquences de l'activité de l'utilisateur.

À _____, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »